

Intitulé de la nature de poste :
AESH Pôle Remplacement Nantes
DSDEN – Bureau de l'école inclusive Nantes

Intitulé du poste	AESH REMPLACANT AUPRES DES PIAL NANTAIS
Secteur d'intervention	Ecoles publiques de NANTES
Missions et modalités d'affectation	L'accompagnant d'élèves en situation de handicap (H/F) accompagne un ou des élèves handicapés, en conformité avec le projet personnalisé de scolarisation (PPS). Son action vise à soutenir l'élève dans les actes de la vie quotidienne, dans l'accès à l'autonomie, dans l'accès à la vie sociale et relationnelle et dans les apprentissages sur le temps scolaire et méridien. Il/elle participe à la mise en accessibilité de l'école et des savoirs et favorise la participation des élèves qu'il/elle accompagne, aux activités de la classe et de l'école (maternelle/élémentaire) ou de l'établissement (collège/lycée). La DSDEN de Loire-Atlantique propose un poste d'AESH pour compléter le pôle d'AESH remplaçant sur la ville de Nantes afin de maintenir l'aide humaine auprès des élèves en situation de handicap en cas d'absence d'un AESH. Les AESH déjà en poste sur la ville de Nantes et son agglomération peuvent également postuler. L'AESH reste rattaché administrativement à son PIAL d'affectation mais bénéficiera, pour chaque mission de remplacement, d'un ordre de mission sans frais spécifique modifiant provisoirement le PIAL d'exercice.
Compétences attendues	Maitrise de la langue française orale et écrite Capacité à travailler en équipe et en étroite collaboration avec l'équipe enseignante de l'élève accompagné, dans le respect des règles de l'établissement et de la notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Capacité d'accueil et de prise en compte des difficultés et des besoins particuliers de l'élève. Capacité relationnelle, d'écoute et d'analyse, Qualités d'adaptation, de discrétion, de disponibilité. Son intervention est définie en concertation avec l'enseignant, qui reste le responsable pédagogique.
Profil et qualifications nécessaires	L'AESH est un agent public et à ce titre doit se conformer à la déontologie qui s'applique aux agents du service public. Il doit par ailleurs respecter et porter les actions stratégiques définies par le ministère de l'Éducation nationale : protection et promotion des valeurs de la République, lutte contre les communautarismes, lutte contre les violences scolaires et lutte contre le harcèlement. Le candidat est titulaire d'un diplôme d'aide à la personne, ou dispose d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat) ou d'une expérience professionnelle d'au moins 9 mois dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
Contrat et indemnités	Contrat initial de 3 ans d'une quotité de 24h hebdomadaires, majoré à hauteur de 35h jusqu'au 31/08/2027, comprenant un accompagnement des élèves sur le temps de présence en classe et sur le temps de la pause méridienne (restauration scolaire) Indemnité de fonction : 114€ brut mensuels pour un contrat 35h Prise en charge de 75% de l'abonnement à un transport en commun
Personnes à contacter	IEN EI – Mme JIMENEZ et Mme PILON Bureau de l'école inclusive – Mme DELARBRE, référente école inclusive Pole2d44-refecoleinclusive@ac-nantes.fr